



**COMMUNE DE LACHAMBRE
PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 19H00 sous la présidence de M. Sébastien CLAMME, maire de la Commune de LACHAMBRE, à la suite de la convocation en date du 1^{er} octobre 2024, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Membres élus : treize

En exercice : treize

Fonction	Prénom et nom	A l'ouverture de la séance			Dont absent ayant donné procuration à :
		Présent	Absent		
			Excusé	Non Excusé	
Maire	M. Sébastien CLAMME	X			
Adjoints	M. Franck WOLFER	X			
	M. Yannick LIPPOLIS	X			
	Mme Murielle DORNINGER	X			
	Mme Line MESSING		X		M. LIPPOLIS
Conseillers	Mme Piera CHIGHINE	X			
	M. Sébastien SCHMITT	X			
	Mme Anne-Claire REMY		X		M. CLAMME
	M. Pierre LANTONNOIS		X		Mme DORNINGER
	M. Aurélien KHAM			X	
	M. Franck WISSON	X			
	M. Julien SARDO-VISCUGLIA			X	
	M. Jérémie LEVY			X	
TOTAL					

Secrétaire de séance : M. Franck WOLFER

ORDRE DU JOUR

Point 01 : Achat des parcelles 405-406-408-409-411-412 Chemin des Romains

Point 02 : Nettoyage des façades du clocher de l'église

DIVERS : Visite du local pompiers



Point 01 : Achat des parcelles 405-406-408-409-411-412 Chemin des Romains

Pour informations l'avis du service des Domaines doit être demandé avant toute acquisition par voie d'expropriation ou d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée à 180 000€ par arrêté du 5 décembre 2016, ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme.

Comme il n'y aura pas d'acquisition par voie d'expropriation et que l'acquisition sera en dessous des 180 000€ l'avis de France Domaine n'est donc pas obligatoire

Ce point fait suite au point 14 de la réunion de Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Dans le cadre du dossier de vente entre les consorts VILM et la Commune de Lachambre concernant les cinq parcelles suivantes :

- Section 7 n°405 avec 00a 42ca
- Section 7 n°408 avec 08a 14 ca
- Section 7 n°409 avec 03.28 ares
- Section 7 n° 411 avec 06a 28 ca
- Section 7 n° 412 avec 02.01 ares
- Ainsi qu'une partie de la parcelle 406 : section 7 n°(1)/406 avec 0.58 are,

Monsieur le Maire confirme avoir obtenu l'accord des vendeurs pour l'achat de ces terrains au prix de 150€ l'are.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** que la commune donne toute latitude au notaire à l'effet d'inscrire en marge de l'acte de vente ou par mention, la désignation définitive des dites parcelles
- **Donne** mandat à maître KUHN pour réaliser l'acte notarial
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Point 02 : Nettoyage des façades du clocher de l'église

Le nettoyage des façades du clocher de l'église s'avère nécessaire, la société HP drone système a réalisé une démonstration de leurs services avec un drone.

Vous trouverez annexé à ce point le devis de la société HP Drone Système

Financement :

- **Cout HT : 6 153.00€**
- **Participation du Conseil de fabrique : 5 153€**



Commune de Lachambre

- **Financement de la Commune : 1 000€**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant
- **Accepte** de mettre au budget les sommes nécessaires

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DIVERS : visite du local pompiers